

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2009

L'an deux mil neuf et le 25 mars à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. BOURDIER, Maire.

Étaient présents : MM. LECARPENTIER, MOTELAY, JURADO, MME MIETTE, Adjoints ; M. EUDIER, Mmes DESCHAMPS, LEBORGNE, MM. MOIREAU, PANEL, ALLASSAN, Mme GRZELCZYK, MM. JOMARD, EMO, Conseillers.

Absent ayant donné pouvoir : M. LEMARCIS

A été nommée secrétaire : Mme MIETTE.

## Compte Administratif 2008 et Compte de Gestion 2008 – Budget Principal

Sous la présidence du doyen d'âge, le Compte Administratif est adopté de la façon suivante :

Section de fonctionnement : les dépenses se sont élevées à 877 886,70, les recettes à 1 053 234,29, ce qui dégage un excédent de 175 347,59.

Section d'investissement : les dépenses de sont élevées à 808 806,19, les recettes à 456 395,69 € auxquelles s'ajoute un excédent reporté de 280 919 € soit un total de 737 314,69 € ce qui se traduit par un déficit final de 71 491,50.

Ces chiffres sont en concordance avec le compte de gestion 2008 qui est également adopté.

## Compte Administratif et de Gestion 2008 – Budget Annexe « Zac Le Nerval »

Sous la présidence du doyen d'âge, le Compte Administratif est adopté avec 14 voix pour et 1 abstention de la façon suivante :

Section de fonctionnement : les dépenses de sont élevées à 132 280,14 € auxquelles s'ajoute le déficit de 23 985,78 € soit 156 265,92 € et les recettes à 149 622,86 € ce qui dégage un déficit de 6 643,06 €

Section d'investissement : Les dépenses se sont élevées à 149 622,86, les recettes à 500 000 € ce qui dégage un excédent de 350 377,14 €

Ces chiffres sont en concordance avec le compte de gestion 2008 qui est également adopté.

## Affectation de résultat du budget principal

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2008 (175 347,59 €) en recettes d'investissement du budget primitif 2009.

## Vote du taux des taxes

Taxe Habitation : 15,91 % - Foncier Bâti : 26,24 % - Foncier non bâti : 43,22 %

A raison de 14 voix pour et 1 abstention, les taux sont adoptés.

## Budget Primitif 2009 – Budget Principal

La section de FONCTIONNEMENT s'équilibre à la somme de 857 000 €.

### Les dépenses comprennent :

Chapitre 011 : Charges à caractère général .....	203 700 €
Chapitre 012 : Charges de personnel.....	366 000 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits.....	35 000 €
Chapitre 022 : Dépenses imprévues.....	15 000 €
Chap. 35 : Autres charges de gestion courante	104 300 €
Chapitre 66 : Charges financières.....	13 000 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'invest.....	120 000 €

### Les recettes comprennent :

Chapitre 70 : Produit des services.....	33 400 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes.....	528 100 €
Chapitre 74 : Dotations et participations.....	294 220 €
Chapitre 75 : Autres prod. de gestion courante.....	1 280 €

En INVESTISSEMENT, compte tenu des restes à réaliser, les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 840 600 €.

Les dépenses comprennent :

Chapitre 001 : Déficit reporté : .....	71 492 €
Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts.....	41 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles.....	62 096 €
<i>Dont article 2111 : terrains nus.....</i>	<i>25 000 €</i>
<i>Article 2183 : Matériel de bureau.....</i>	<i>29 650 €</i>
<i>Article 2188.....</i>	<i>7 446 €</i>
Chapitre 23 : Immobilisations en cours.....	666 012 €
<i>Dont article 2313 : Constructions.....</i>	<i>517 062 €</i>
<i>Article 2315 : Installations techniques.....</i>	<i>65 390 €</i>
<i>Article 238 : Avances.....</i>	<i>83 560 €</i>

Les recettes comprennent :

Chapitre 10 : Dotations et fonds divers.....	207 738 €
<i>Dont article 1068 : Réserves.....</i>	<i>175 347 €</i>
<i>Article 10222 : FCTVA.....</i>	<i>26 000 €</i>
<i>Article 10223 : TLE.....</i>	<i>6 391 €</i>
Chapitre 13 : Subventions.....	251 350 €
<i>Dont article 1323 : Subv. Conseil Général.....</i>	<i>192 100 €</i>
<i>Article 1341 : DGE.....</i>	<i>59 250 €</i>
Chapitre 16 : Emprunts : .....	261 512 €
Chapitre 021 : Virement de la sect. de fonct.....	120 000 €

Le BP 2009 est adopté à l'unanimité.

Attribution de subventions aux associations

Un montant de 16 000 € est inscrit à l'article 6574 du budget pour les subventions des associations locales.

Option TVA du Budget Annexe « Zac Le Nerval »

Le Conseil décide d'opter au régime de la TVA pour les cessions des terrains situés dans la ZAC « Le Nerval » ce qui permettra également de récupérer la TVA sur les études et les travaux.

Budget Primitif – Budget Annexe « Zac Le Nerval »

M. LECARPENTIER, Adjoint aux finances présente le Budget Primitif 2009 de la ZAC LE NERVAL qui, compte tenu de l'option TVA faisant l'objet de la délibération ci-dessus, se présente hors taxes.

Il précise que les restes à réaliser, absents sur le C.A. 2008 sont apparents sur le B.P.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 861 012 € se décomposant de la façon suivante :

DÉPENSES :

Opérations réelles

Chapitre 011 : Charges à caractère général	1 655 103 €
Chapitre 66 : Charges financières	21 500 €

Opérations d'ordres

Chapitre 042 : Transfert entre sections	149 623 €
Chapitre 043 : Transfert à l'intérieur de la section de fonctionnement	28 143 €
<u>Déficit reporté</u>	6 643 €

#### RECETTES :

##### Opérations réelles

Chapitre 77 : Produits exceptionnels 149 623 €

##### Opérations d'ordres

Chapitre 042 : Transfert entre sections 1 683 246 €

Chapitre 043 : Transfert à l'intérieur de la section de fonctionnement 28 143 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 683 246 € se décomposant de la façon suivante :

#### DÉPENSES :

##### Opérations d'ordres

Chapitre 040 : Transfert entre sections 1 683 246 €

#### RECETTES :

##### Opérations réelles

Chapitre 16 : Emprunts 1 183 246 €

##### Opérations d'ordres

Chapitre 040 : Transfert entre sections 149 623 €

Excédent reporté 350 377 €

Le BP est adopté à l'unanimité.

#### Indemnité de gardiennage de l'Eglise

L'indemnité de gardiennage est fixée et attribuée à 118,02 € pour le prêtre non résident en 2009.

#### Désignation d'un correspondant défense

Un ancien combattant et porte-drapeau du comité local de Fontenay est désigné par le Conseil Municipal en tant que correspondant défense.

#### Autorisation de signatures, Résiliation de servitude, Cession de terrain

M. le Maire est autorisé à signer différents actes d'acquisitions de terrains, de résiliation de servitude et de cession de terrain.

#### Avis sur le Plan Particulier d'Intervention ( PPI)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au P.P.I. après avoir consulté le dossier en précisant que les dispositions sont à intégrer dans le Plan Communal de Sauvegarde.

#### Modification du PLU

Le Conseil Municipal décide de lancer la procédure de modification du PLU.

#### CODAH :

##### Présentation du BP 2009

Le Conseil Municipal a pris connaissance du budget primitif 2009 de la CODAH.

##### Modification des compétences

Le Conseil décide d'approuver les différentes modifications des statuts de la CODAH concernant les compétences complémentaires facultatives décidées au niveau de la CODAH le 18 décembre 2008.

##### Convention « gestion des déchets »

M. le Maire est autorisé à signer la convention « gestion des déchets » adoptée par la CODAH lors de la réunion du 19 mars dernier.